

06 JAN. 2015

Service Courrier

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

SEANCE du 12 DECEMBRE 2014

REPECTURE
REÇU LE

23 DEC. 2014

DLB 1083/2014

L'an deux mille quatorze et le Vendredi 12 Décembre 2014, à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Alain VOGEL-SINGER, Alain BIOLA, Louis BORRAS, Bernard CHAUD, Bruno JULIEN, Jean-Pierre LAMBERT, Dominique MARCOS, Jean-Claude RENAU, José SATORRE, Michel SUERE, Claude BASTIER, Philippe AUDOUI, Jean-Marie AT, Edgar SICARD, Louis BENTAJOU, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Marc GUERIN, Adam DA SILVA, Laurent DURBAN, Robert GAIRAUD, Cyril GAUDY, Cédric CHAUVEAU, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Jean-Camille PALMIER, Philippe MARTINEZ, Stéphane PEPIN-BONNET, Daniel RENAUD, Alain RYAux, Bernard SAUCEROTTE, Michel TRINQUIER, Olivier BRUN, Christian RIGAUD, Christian ALLEMNAY, Antoine BARXIAS-CASTIES, François TAUPIN, Paul ISARD, Michel SALLES, Olivier ASTRUC.

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Lyliane MOULARD, Marion MAERTENS, Mélanie MUR, Béatrice FRANCES, Martine VIBAREL-CARREAU, Sylvie KLEIN, Mélanie MUR.

Absents excusés : Laure GODEFROY, Marie-Hélène MATTIA, Christine PRADEL, Annie ROUGEOT, Annick SATGER, Muriel ICHER

Philippe HUPPE, Robert GELY, Jean-Yves LE BOZEC, Christian JANTEL, Guy ASSEMAT, Pierre USACHE, Daniel BARTHE, Philippe BOUCHE, Jean-Luc CHAILLOU, Gilles D'ETTORE, Alain DURO, Etienne NORBERT, Julien BRUNO, Michel LOUP, Jean-Louis MADALLE, Serge MALDONADO, Pierre MARHUENDA, Alain MARTI, Philippe MARTINEZ, Richard NOUGUIER, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT, Henri SAUCEROTTE, Robert SOUQUE, Christian THERON, Christophe THOMAS, Emmanuel VILLANEUVA, Claude VISTE, Gérard COMBES, Sébastien FREY, Vincent GAUDY.

Objet : PRISE EN CHARGE DE FRAIS REELS DES AGENTS DANS CERTAINS CAS PARTICULIERS

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée délibérante que les frais engagés par les agents lors de leurs déplacements professionnels le sont sur une base forfaitaire (frais de restauration, hébergement etc...).

Or, dans certains cas, pour des motifs d'impérieuse nécessité, Monsieur le Président propose que les frais engagés par les agents leur soient remboursés sur la base des dépenses réellement engagés et sur présentation de la facture originale.

Les catégories de frais remboursables sur la base des dépenses réelles acquittées par l'agent et sur présentation des justificatifs (factures...) sont :

- Frais de transport
- Frais de location de véhicules
- Frais de dépannage
- Frais de restauration autres que l'indemnité de repas prévue (note de restaurant pour repas de travail ...)

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ATOUISE la prise en charge de frais réels des agents dans les cas mentionnés ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.


Le Président, *3*

Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le *23/12/2014* et de sa publication le *06/01/2015*

A Nézignan l'Évêque, le

SICTOM PEZENAS - AGDE
REÇU LE

06 JAN. 2015

Service Courrier

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

23 DEC. 2014

SERVICE COURRIER



SICTOM PEZENAS-AGDE

Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas

Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr